

M. le Maire dans lecture du rapport :

Messieurs, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander d'approuver les virements de crédits et-verse, au budget des services sociaux, pour l'exercice 1964.

604 - Cauterelle .....	730.000,-
605 - Prévisions d'entretien .....	114.000,-
611 - Rétributions directes .....	20.000,-
612 - Charges sociales .....	104.707,-
613 - Dépôt sur traitements .....	23.077,-
614 - Petit matériel et outillage .....	177.000,-
	<hr/>
	1.268.784,-
	<hr/>

pour faire les services sociaux :

615 - Rétributions .....	1.000.000,-
616 - Rétributions de personnel .....	268.784,-
	<hr/>
	1.268.784,-
	<hr/>

Adopté à l'unanimité.

X  
X X

**Compte administratif des SERVICES SOCIAUX pour l'exercice 1964.**

Messieurs, Messieurs,

J'ai l'honneur de remettre à votre examen le compte administratif des services sociaux pour l'exercice 1964.

Le compte administratif est ainsi :

- Recettes de base .....	27.000.000,-
- Recettes diverses et non payées .....	1.000.000,-
	<hr/>
	28.000.000,-
	<hr/>
- Dépenses sociales .....	28.000.000,-
	<hr/>
	28.000.000,-

Je vous demande, Messieurs et Messieurs, de bien vouloir approuver ce compte tel qu'il vous est présenté.

Adopté à l'unanimité.

X  
X X

En fin : Je vais maintenant vous faire une déclaration qui concerne les services sociaux.

Les cantines scolaires disposaient, avec prévu au budget primitif, d'une somme de 40.374.773,500,000. Nous venons de voter 10.000.000,000, soit 4.100.000,000,000, frs. de subvention complémentaire du P.A.S.S. et 4.000.000,000,000 de frs. par la Régie que nous allons servir.

Il est nécessaire que le Conseil Municipal sache exactement dans quelle situation se trouve actuellement la Ville.

A la fin de l'année scolaire 1954 nous avons déjà dépensé 11.000.000,000 de frs.000, alors qu'il était prévu 10.000.000,000 de frs. pour la totalité de l'année. Cela s'explique par le fait que nous avons servi des repas substantiels et par ailleurs il faut bien le reconnaître, parce qu'il y a eu un manque de coordination et de conseil de nous qu'un manque de coordination entre la Préfecture et la Municipalité.

La situation est la suivante : nous avons reçu des subventions pour 4.100 millions ; or, nous avons servi aux cantines scolaires des repas pour 11.000 millions. Il est bien évident que cette différence a été supportée entièrement par notre budget. Mais aujourd'hui la Préfecture, sous le prétexte de la qualité des repas, nous demande de supporter 11.000 millions pour lesquelles nous continuerons à recevoir la subvention l'équivalente de 10.000 repas, ce bien que ce budget qui avait été calculé au plus juste présente un déficit à peu près certain de 20.000.000,000 de francs 000, pour le premier semestre.

Devant cette situation nous avons tenu, au cours d'une séance, à inviter les représentants de la Préfecture devant leurs responsabilités, car il est évident que s'il n'avait pas été dit que les repas étaient de qualité, la Municipalité devait faire face à toutes les dépenses, sans que la Préfecture...

J'ai bien proposé à l'Administration... de 40.000.000,000 de francs... une obligation... Sécurité Sociale. Pour le moment j'attends la réponse de la Préfecture.

Je ne propose par ailleurs de dire au Préfet que le Conseil Municipal, sur sa demande, n'hésitera pas à fermer les cantines scolaires si l'État ne respecte pas son devoir vis-à-vis des collectivités locales. Telle est de nous une position ferme, mais que vous ne donniez votre avis à ce sujet.

M. LE PRÉFET : Je suis entièrement de votre avis et je suis sûr que le Conseil Municipal tout entier se joindra à nous.

Le Maire : nous allons donc créer une Régie mais pour cela il nous faut nommer un employé spécial qui percevra un salaire assez important. En effet, les directeurs...

avec/

12

d'écoles ont déjà leurs charges et malgré leur bonne volonté, ils ne peuvent pas tout faire.

Sur les fonds qui nous ont été versés par le P.A.S.S., nous sommes en mesure de verser de certaines sommes, mais elles ont été affectées aux Travaux de la Ville.

Par ailleurs des sommes de plus de 30 frs, nous ont été payées, alors que des sommes à 40 ou 45, frs, seraient été suffisantes. Le plan, pour l'achat de matériel ou personnel de surveillance qui nous coûte extrêmement cher.

Ce personnel n'est pas encore suffisant car le contrôle à exercer devra être strict.

Je repais seulement aujourd'hui mes notes concernant les nouvelles classes créées: il y en a 21, et à St-Charles nous aurons bientôt un demi de plus.

Après deux des propositions dont nous disposons, je suis les réalisations que je viens de vous donner. Je vous prie de vouloir bien approuver le budget supplémentaire et de me le faire parvenir par retour de courrier.

**BIEN ENVOYER LES CLASSES NOUVELLES. MERCI.**

De votre dévoué et respectueux serviteur, le directeur de l'école.